

Direction générale de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 juin 2020

Monsieur François Meunier
Vice-président Affaires publiques et gouvernementales
Association Restauration Québec
6880, boul. Louis-H. La Fontaine
Anjou (Québec) H1M 2T2

Monsieur,

La présente donne suite au courriel que vous nous avez transmis le 11 juin dernier. Dans cet envoi, vous nous transmettiez vos préoccupations quant au port du masque de procédure et des lunettes de protection par les travailleurs du secteur de la restauration. Vous nous demandiez également de modifier le guide sanitaire en milieu de travail pour ce secteur, afin de laisser les exploitants déterminer les équipements nécessaires en fonction du risque possible d'infection, dans le cadre des tâches quotidiennes des employés.

Nous comprenons que le port d'équipement de protection individuelle (EPI) est un changement de pratique pour les travailleurs et représente des coûts importants pour votre secteur. Toutefois, nous jugeons que le port du masque de procédure et d'une protection oculaire est nécessaire, lorsque la distanciation physique recommandée ne peut être respectée afin de réduire les risques liés à la propagation de la COVID-19. Pour ce qui est du port de la visière seule, il s'agit d'une solution de tout dernier recours, en cas de risques à la sécurité des travailleurs. Elle n'est donc pas recommandée pour le secteur de la restauration.

Par ailleurs, soulignons que la recommandation sur le port d'EPI a également été émise pour d'autres secteurs d'activités où la distanciation physique ne peut être respectée; elle n'est donc pas spécifique à votre secteur. Notons aussi que plusieurs intervenants, dont des médecins extérieurs à la santé publique, demandent le port du masque obligatoire à la population, il serait donc particulier de ne pas l'exiger pour des travailleurs ayant des contacts rapprochés et fréquents avec une clientèle diverse jour après jour.

... 2

En terminant, bien qu'il y ait une accalmie actuellement, il faut demeurer vigilant et prêt considérant que les probabilités que ce virus revienne en force, lors d'une seconde vague, sont réelles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,



Horacio Arruda, M.D., FRCPC

c. c. M. David Lefebvre, Restaurants Canada
Mme Manuelle Oudar, CNESST

N/Réf. : 20-SP-00459